Décision 00-D-89 du 20 février 2001

relative à une saisine de l'Association des usagers de l'eau de Saint Martin d'Uriage (Isère) à l'encontre des pratiques de la SA Compagnie générale des eaux-Vivendi

Posted on: 06 mars 2001 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Association des usagers de l'eau de Saint-Martin d'Uriage
Dispositif(s)	Irrecevabilité
Entreprise(s) concernée(s)	Compagnie Générale des Eaux-Vivendi

Lire

le texte intégral de la décision
12.28 Ko